

INDEX UNIT

COMITE TECHNIQUE POUR LES REFUGIES

19 DEC 1950

M.		
----	--	--

RESTRICTED
COM.TECH./10
3 septembre 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Recommandations pour la Mission économique d'étude
destinées à être jointes au rapport
du Comité Technique pour les Réfugiés, en date du 20 août 1949

1. Aux fins de rapatriement et de réinstallation des réfugiés, il est suggéré que la Mission économique d'étude prenne en considération l'évaluation établie par M. Loftus et figurant dans le rapport du Comité Technique en date du 20 août 1949.
2. Il convient de maintenir une liaison très étroite avec l'UNRPR et les trois organisations d'assistance, en particulier de suivre les efforts du groupe de personnel spécialisé et peu nombreux qui (après sa création) recevra de l'UNRPR des instructions pour recueillir, entre autres, des données précises sur le lieu d'origine, la profession, etc., en ce qui concerne les particuliers et les familles, en vue de faciliter leur rapatriement et leur réinstallation.
3. La Mission économique d'étude devrait être mise en rapport avec l'UNRPR en vue de déterminer avec le concours des organisations d'assistance, le nombre des personnes déplacées et les mesures qui pourraient être prises pour les renvoyer à leur lieu d'origine dans les régions dites auparavant "régions menacées".
4. On pourrait attirer l'attention de la Mission économique d'étude sur le fait que, dans un camp situé à proximité de Bethléem, les réfugiés procèdent à la construction de maisons sur les collines voisines et libèrent ainsi des terres cultivables occupées en ce moment par leurs tentes. Le Groupe d'étude pourrait examiner des entreprises de cette nature en vue de déterminer si l'expérience de Bethléem pourrait servir de précédent pour d'autres camps.
5. Il est recommandé que la Mission économique d'étude soit mise au courant des travaux déjà entrepris près de Jérico dans le cadre du programme agricole de réinstallation de la Société pour le projet arabe de mise en valeur. Il est

instantamment recommandé que l'on envoie un expert agronome aussitôt que possible pour examiner ce projet afin, si ce dernier semble viable, de fournir tout l'appui possible.

6. Sous réserve que des fonds internationaux soient rendus disponibles afin de subventionner les fermes et les industries existantes, la Mission économique d'étude pourrait examiner avec les Etats arabes intéressés dans quelles conditions ils permettraient aux réfugiés d'accepter des emplois au même titre que les travailleurs locaux.

7. Il est fortement recommandé qu'au cours du rapatriement ou de la réinstallation on prenne en considération, dans toute la mesure du possible, les besoins sociaux des particuliers et des familles intéressées. Il conviendrait à cet effet d'utiliser au maximum les services sociaux qui existent en ce moment soit au sein des trois organisations d'assistance, soit ailleurs, dans le Moyen-Orient; il faudrait également réaliser une collaboration étroite avec les travailleurs des services sociaux arabes et les autres spécialistes arabes intéressés.

8. Il peut être souhaitable de constituer un groupe ou conseil consultatif arabe composé des principaux spécialistes arabes, dans les domaines économiques et sociaux, choisis en Palestine et dans les pays arabes intéressés. Ce conseil ou groupe apporterait une aide très précieuse en indiquant à la Mission d'étude les conditions et les besoins locaux, en ce qui concerne tous programmes économiques et sociaux que l'on pourrait aborder et en facilitant la collaboration locale sur le plan technique.